

*Date de dépôt: 16 septembre 2002*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition « La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 décembre 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1230 ci-annexée, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions déposé le 12 octobre 1999.

### **1. Des traversées piétonnes protégées**

La première invite demandait des traversées piétonnes protégées par une meilleure signalisation et des aménagements adéquats. La Ville de Genève, responsable des aménagements, a provisoirement mis en place des seuils à la demande expresse de l'Etat en 1999, car la situation devenait vraiment dangereuse, ceci dans l'attente de la réalisation d'un réaménagement plus global qui devrait inclure, à part la rue de la Madeleine, celles du Vieux-Collège, du Purgatoire, de la Rôtisserie, de la Fontaine, Frank-Martin, une partie de la rue de la Pélisserie ainsi que la place des Trois-Perdrix.

### **2. Le maintien du statut de «rue résidentielle»**

Les pétitionnaires demandaient également le placement de la rue de la Madeleine sous le régime de « rue résidentielle », au sens de l'article 43 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière OSR (RS 741.21).

La rue de la Madeleine a été réglementée en ce sens depuis le 24 juin 1998. Or, suite à une modification de la législation fédérale qui est intervenue à ce propos le 28 septembre 2001, la dénomination de l'espace considéré doit être remplacée par la notion de « zone de rencontre » (article 22b OSR).

En conséquence, le statut de la rue de la Madeleine va passer en zone « de rencontre » avec l'ensemble des rues mentionnées ci-avant et la contre-route de la rue d'Italie comprise entre la rue de Rive et la rue du Vieux-Collège, à l'exception de la rue Frank-Martin et la rue de la Pêlisserie, sur son tronçon compris entre la rue de la Rôtisserie et la rue Frank-Martin, qui deviendront « zone piétonne ».

Une enquête publique a été publiée à cet effet le 13 mai 2002. Les oppositions qu'elle a soulevées sont à l'examen.

La Ville de Genève, de son côté, a déposé une demande d'autorisation de construire (LER 2837), en vue du réaménagement des rues concernées.

### **3. Une information ouverte et régulière et des contrôles préventifs**

Les pétitionnaires demandaient aussi qu'une information ouverte et régulière ainsi que des contrôles préventifs visant à sensibiliser les usagers de la rue soient mis sur pied.

La Ville de Genève a entrepris plusieurs actions de communication, en plaçant notamment des panneaux d'information sur la rue de la Madeleine, en organisant des séances d'information publiques, en envoyant un vademecum dans tous les ménages situés aux alentours et en procédant à des sondages auprès des habitants, des commerçants et des livreurs.

Vu qu'il n'y aura plus de places de stationnement dans le secteur concerné par les modifications susmentionnées, il n'y a pas lieu d'introduire a priori un contrôle préventif renforcé des véhicules cherchant à se garer dans la rue de la Madeleine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Micheline Calmy-Rey

## **Pétition (1230)**

### **« La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les soussignés, parents d'enfants et éducateurs, demandent :

- des traversées piétonnes protégées par une meilleure signalisation et des aménagements adéquats (trottoirs surélevés, marquages plus visibles et plus nombreux, refuges en milieu de chaussée, etc.) ;
- un projet de circulation cohérent, conforme à l'art. 43 de l'OSR, qui régit le statut de « rue résidentielle » et donne la priorité aux piétons (voir article au verso) ;
- une information ouverte et régulière ainsi que des contrôles préventifs visant à sensibiliser les usagers de la rue.

N.B. : 124 signatures

*Mme Judith Monfrini*

La Madeleine des enfants, 16, place de la Madeleine, 1204 Genève